

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON (arrivé délibération n° 5) – Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD (arrivée délibération n° 3) - Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- DIA :

- Non usage du droit de préemption pour 7 DIA : AE 935 et 937 Les Petites Epines Bénites – 100A Allée des Chambarands – AE 372 Les Grandes Epines Bénites – 103 Allée du Couchant – 425 Route d'Epinouze – 280 Avenue des Pins – 2 Impasse des Mauves

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Votants : 17

Pour : 17

INSCRIPTIONS DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

OPERATION 266 ACQUISITION TERRAIN PLENET

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération en date du 14 septembre 2022 il a été décidé de procéder à l'acquisition du terrain de Mme PLENET sis le Chaffal au-dessus du cimetière.

Afin de pouvoir s'acquitter du prix du terrain et des frais de notaire, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 448 € à l'opération 266-2111.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 448 € à l'opération 266-2111 avant le vote du budget primitif.

Votants : 17 Pour : 17

OPERATION 253 REHABILITATION DU GYMNASE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de s'acquitter du solde des travaux lorsque ceux-ci auront été réalisés, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 143 708 € à l'opération 253-21318.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 143 708 € à l'opération 253-21318 avant le vote du budget primitif.

Votants : 17 Pour : 17

Arrivée de Mme Laure RENAUD

OPERATION 55 POTEAU INCENDIE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il doit être procédé en urgence au changement d'un poteau incendie Route du Château, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 2 450 € à l'opération 55-21568.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 2 450 € à l'opération 55-21568 avant le vote du budget primitif.

Votants : 18 Pour : 18

OPERATION 267 RACCORDEMENT RESEAU BT

Rapporteur : Mme Laurence DELECQ

Il est exposé ce qui suit :

L'imputation de la dépense en fonctionnement a été rejetée par la Trésorerie bien que cette dépense soit entièrement remboursée par le bénéficiaire du raccordement, il est proposé l'inscription de crédits avant le vote du budget primitif pour un montant de 1 744 € à l'opération 267-2041582.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 1 744 € à l'opération 267-2041582.

Votants : 18 Pour : 18

Arrivée de M. Richard BLETON

SUBVENTION RESTAURANTS DU CŒUR « LES RELAIS DU CŒUR DE LA DROME »

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention des Restaurants du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme » pour la 38^{ème} campagne d'hiver.

Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2022, soit 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de verser une subvention de 100 € aux Restaurants du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme ».

Votants : 19 Pour : 19

AVIS SUR LE PROJET D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de méthanisation agricole de la SAS METHAVAL D'OR sise à Bougé-Chambalud, car la commune de St-Sorlin en Valloire est concernée par le plan d'épandage de celle-ci. Ce projet fera l'objet d'une consultation du public en mairie de Bougé-Chambalud du lundi 30 janvier au mardi 28 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne un avis favorable sur le projet de méthanisation agricole.

Votants : 19 Pour : 16 Abstention : 3

RENOUVELLEMENT CONVENTION UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS à intervenir avec le Département. Elle présente comme changement majeur une nouvelle tarification afin de tenir compte de la hausse du coût de l'énergie ainsi qu'un allongement de sa durée à 5 ans.

Nouveaux tarifs : gymnase 18€/heure (14 € auparavant) – salle annexe 15.40€/heure (6 € auparavant) – terrain de plein air tarif inchangé (2.30 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS à intervenir avec le Département.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à l'exécution à la présente décision.

Votants : 19 Pour : 19

AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant de prolongation de la convention assistance retraite conclue avec le Centre de gestion. La convention est prorogée jusqu'à la parution de la nouvelle convention, et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une autorisation d'accès au profit du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.) liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique.

Les biens concernés sont sis :

- 14 et 20 Impasse des Mauves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'accès ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRAVERSÉE DU VILLAGE

Une réunion de concertation avec les habitants animée par le Cabinet ARTER aura lieu ce vendredi à 15 h 30 devant l'école et à 16 h 30 devant la mairie. Présentation des repérages photographiques. Dans les 3 mois des pré-plans seront présentés à la population lors d'une réunion publique. Les demandes de subvention seront déposées en septembre 2023 en espérant un début des travaux pour début 2024.

MARCHÉ AU VILLAGE

Reprise du marché le 10 mars. Changement de lieu : place derrière la mairie.

Une réunion a été organisée avec les Maires de la Valloire pour relancer les marchés de la Valloire. Des flyers sont prévus.

Une réunion a été organisée avec les commerçants du marché. A la demande de ces derniers les marchés d'été débiteront à 18 h et le marché du 14 juillet sera maintenu malgré le feu d'artifice à Epinouze. Ils souhaiteraient également mettre en place des animations.

NOUVEAU COMMERCE

Installation d'un magasin de vente de pièces détachées de voiture pour les particuliers et les professionnels.

TRAVAUX DES DIGUES

L'enquête publique est très favorable malgré de nombreuses remarques des riverains et de la commune. La Communauté de communes doit rencontrer les personnes dont les biens sont situés en dehors de la protection des digues. Pas de modification du tracé, bien que les travaux soient sur la commune, cette dernière n'est pas maître de la situation. Le projet est à l'ordre du jour du Conseil communautaire ce jeudi.

Les jardins communaux sont reconduits pour 1 an.